

LICENCE PROFESSIONNELLE

Commerce et Distribution

Formation en alternance

Cette formation a pour objectif de former des professionnels dans les secteurs des services et du commerce destinés à occuper des fonctions d'encadrement, vente, achat et marketing.

A la fin de cette formation les diplômés peuvent superviser les flux de ventes, mettre en place les opérations commerciales et coordonner les activités d'une équipe de vendeurs et d'employés selon la réglementation du commerce et la stratégie de l'entreprise.

Métiers

Cette licence professionnelle prépare, dans le domaine de la distribution, aux métiers suivants :

- Manager de rayon
- Responsable univers ou de département
- Directeur adjoint ou directeur de magasin
- Chef de secteur
- Commercial

Rythme d'alternance

Rythme de l'alternance :

- 2 semaines en formation
- 3 semaines en entreprise

Durée de la formation

- Durée totale : 12 mois
- Nombre d'heures en formation : 600 heures

Admission

L'accès se fait par validation d'acquis professionnels, personnels ou de l'expérience.

Programme pédagogique

RESSOURCES HUMAINES

- Communication
- Droit du travail

MARKETING

- Commerce et marketing
- Economie et stratégie d'entreprise
- Analyse marketing
- Enquêtes quantitatives et outils statistiques
- La relation client
- Droit commercial
- Négociation
- Merchandising
- Démarche qualité
- Langues vivantes étrangères

GESTION FINANCIERE

- Outils comptables et financiers
- Gestion comptable et financière
- Contrôle de gestion

CHAINE LOGISTIQUE

- Chemin logistique
- Ouverture Internationale
- Supply Chain Management
- Les Relations Production-Industrie Commerce
- Les outils d'information marketing
- NTIC
- Logistique appliquée

SPECIALISATION PROFESSIONNELLE

- Tronc Commun : Parcours Distribution Alimentaire et Distribution Spécialisée
- Parcours Marketing et Distribution des Produits Frais
- ou
- Parcours Marketing et Distribution spécialisé

ENSEIGNEMENTS APPLIQUES

- Projet tuteuré
- Mémoire professionnel

Moyens pédagogiques

Parc technologique et informatique récent, diversifié et étendu.

Des logiciels de création et de gestion de site web, de gestion de projet, de Supply Chain Management, de création et de traitement de questionnaire, de gestion d'entreprise (Adobe créative suite 5.5, Prestashop, Magento, Dreamweaver, Ciel, SAP, Pack Ms Office, Ethnos, Ms Project, Shadow Manager, Gimp, etc.)

Moyens matériels de qualité : ordinateurs, matériel audio-visuel, laboratoires de langues.

Sessions de TOEIC organisées au sein de l'IUT.

Bibliothèque,...

En partenariat avec



Alternance, mode d'emploi

L'alternance est un mode de formation qui associe des enseignements généraux et professionnels et un savoir-faire acquis en entreprise. Au sein de l'entreprise, l'alternant est encadré par un tuteur ou un maître d'apprentissage qui est son référent, et qui le guide pour les missions et les projets qui lui sont confiés. A l'IUT, un tuteur enseignant est responsable du suivi de l'alternant tout au long de son processus de formation.

L'alternance peut se faire par le biais de :

- contrat d'apprentissage : dispositif de formation initiale
- contrat de professionnalisation : dispositif de formation continue.

Selon le diplôme préparé, les formations de l'IUT peuvent être proposées sous contrat d'apprentissage et/ou contrat de professionnalisation.

Un tuteur pédagogique est désigné pour chaque alternant.

Il est en relation avec le tuteur ou le maître d'apprentis-

sage par le biais d'un entretien bilan, du livret de suivi de l'alternant, de réunions organisées avec le CFA et de visites en entreprise

Statut et rémunération minimale de l'alternant

Le statut de l'alternant est généralement celui d'un salarié sous contrat à durée déterminée.

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (ou du salaire minimum conventionnel en cas de convention collective) et en fonction de son âge et de son ancienneté en apprentissage.

Dans le cadre du contrat de professionnalisation, la rémunération varie en fonction du niveau de formation initiale de l'alternant et de son âge.

Âge de l'apprenti	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
16 à 17 ans	27%	39%	55%
18-20 ans	43%	51%	67%
21-25 ans	53%*	61%*	78%*
26 ans et plus	100%*	100%*	100%*

(*) Le cas échéant, le salaire fixé en pourcentage du Salaire Minimum Conventionnel (SMC) correspond à l'emploi occupé, s'il est plus favorable.

Contacts de la licence

Service Formation continue et alternance :

Tél. : 01 48 70 34 68 - 01 48 70 37 28

Mail : apprentissage@iut.univ-paris8.fr